

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

- 1 Remplir la fiche de renseignements
- 2 Lire et signer la charte de bonne conduite (enfants et les parents)
- 3 <u>Déposer ces deux fiches dûment complétées et signées</u> dans la boîte aux lettres de la mairie
- 4 Inscrire son enfant à la cantine sur le portail famille uniquement. Pour la semaine de la rentrée, à partir du jeudi $01^{er}/09/2022$, pensez à inscrire votre (vos) enfant(s) avant le vendredi 26/08/2022

Pour toutes difficultés à se connecter sur son portail famille, contacter la Mairie au 05 62 36 21 29.

Pour toute autre demande concernant la cantine et la garderie, envoyer un mail à cantine mairie-orleix.fr